

Une étape pour créer ou reprendre une entreprise

Titre professionnel Entrepreneur de Petite Entreprise - TEPE

Titre RNCP délivré par le CNAM - niveau III

Mise à jour : le 4/06/2014



LES ETAPES

Créer ou reprendre une entreprise nécessite de conduire son projet autour des étapes suivantes :

Faire un point sur ses compétences (techniques et transverses)
Transformer son idée en projet au travers d'une définition claire et précise de son produit ou de sa prestation, d'une approche du marché et de la concurrence et d'une analyse de l'environnement économique.

Analyser la rentabilité et choisir le montage juridique et financier approprié pour porter au mieux ce projet.

SE FORMER

Le TEPE se déroule en centre de formation couplée à du travail personnel d'application encadré, sur la base de plus de 300 heures au total (en moyenne sur une durée de 1 an maximum).

Ses objectifs : acquérir les compétences nécessaires pour conduire son projet. Cette formation s'appuie sur un outil de suivi de gestion de projet

Elle peut être réalisée en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou en formation continue.

Les modules proposés traitent des thèmes suivants :

Gestion – Pilotage opérationnel de projet
Gestion – Analyse de rentabilité
Marketing – Communication
Comptabilité – Finance
Management des compétences
Commercial – Techniques de commercialisation et de vente
Développement personnel
Droit des affaires
Veille économique du marché
Stratégie d'entreprise, ...

Les conditions de délivrance du titre professionnel :

- Rapport écrit sur la démarche du projet
- Soutenance orale devant un jury
- Note de synthèse pour chaque module avec soutenance orale

Important : Cet outil peut être complémentaire au Stage de Préparation à l'Installation ou à la formation repreneur et aux modules complémentaires proposés par le réseau. Cet outil est à destination des porteurs de projet souhaitant être encadrés dans leur démarche et acquérir de nouvelles compétences.

Les +

- Titre RNCP délivré par le Conservatoire National des Arts et Métiers adapté au secteur des métiers de l'Artisanat
- Utilisation d'un outil de suivi applicable à son projet

→ POUR QUI ?

Porteur de projet de création, reprise ou développement d'entreprise (Chef d'entreprise, Salarié Demandeur d'emploi)
Pré-requis : être titulaire d'un Bac Général, Bac pro ou d'un BP (ou équivalent niveau IV).
Admission sur dossier et entretien.

→ OÙ ?

La formation est organisée dans l'Ain, l'Ardèche, l'Isère (à l'EFMA de Bourgoin Jallieu) et le Rhône en partenariat avec la SEPR - l von

Consulter les Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui organisent des sessions TEPE :

Ain (session à venir)

04 74 47 49 00

Ardèche (session en cours)

04 75 07 54 00

Isère (EFMA – session en oct/nov 2014) - 04 74 43 67 00

Rhône (session en oct/nov 2014)

04 72 43 43 54